

l'épée, et les drapeaux seront brûlés, les aigles seront brisées et, faute de mieux, elles seront fondues dans les fourneaux de l'hôtel.»

Ceci bien arrêté dans mon esprit, j'envoyai l'ordre aux différents corps de la division de m'envoyer leurs drapeaux, et je terminai cet ordre par ces mots : « Ces drapeaux seront envoyés directement chez le général de division, qui donnera les derniers ordres. »

J'avais ordonné que les drapeaux fussent rendus chez moi, le 28, à dix heures. Le 28 au matin, à neuf heures et quart, j'envoyai un de mes officiers d'ordonnance aux renseignements; je lui dis : « Allez à l'arsenal, mais n'y allez pas officiellement, et voyez seulement ce qui s'y passe; informez-vous si l'on brûle les drapeaux et revenez me le dire. » Cet officier revint presque immédiatement, et me dit : « Mon général, on ne brûle pas les drapeaux. » — « Les reçoit-on? » lui dis-je. Il me répondit : « Je n'en sais rien; mais on ne les brûle pas, je m'en suis bien assuré. »

A dix heures, les porte-drapeaux arrivèrent avec leurs quatre fourgons et les quatre détachements que j'avais ordonné de commander pour escorter les drapeaux. Lorsque tout le monde fut réuni à l'hôtel, je dis aux quatre officiers qui commandaient les détachements : « Allez à l'arsenal, vous demanderez au chef de l'établissement de vous donner un reçu de vos drapeaux, et vous lui demanderez que ces drapeaux soient brûlés instantanément et immédiatement devant vous. Si tout cela ne se fait pas, vous reviendrez ici. Laissez-moi vos fourgons et vos détachements. » Ces messieurs me firent observer que ces fourgons et ces détachements qui étaient devant la porte de l'hôtel de Metz, obstruaient la voie publique et qu'il se formait déjà un petit rassemblement.

Je leur prescrivis alors d'emmener leurs fourgons et leurs détachements, de les mettre sur une place quelconque, dans une rue où ils ne gêneraient pas la circulation. « Mais, ajoutai-je, je vous défends de les faire entrer dans l'arsenal; vous reviendrez ici prendre mes derniers ordres, quoi qu'on vous dise. » Ces officiers se rendirent à l'arsenal et revinrent presque immédiatement en me disant : « On ne brûle pas les drapeaux, et on ne donne pas de reçu. » Sur ce, je changeai d'idée, et, au lieu de faire brûler moi-même les drapeaux de ma division, je dis à ces officiers : « Retournez dans vos forts; allez trouver les colonels des divers régiments, et dites-leur ceci : Faites sortir votre drapeau de l'étui, on plutôt du corbillard où il est enfermé, faites-lui rendre les honneurs pour la dernière fois, et ensuite qu'il soit brûlé ! »

Cet ordre a été exécuté.

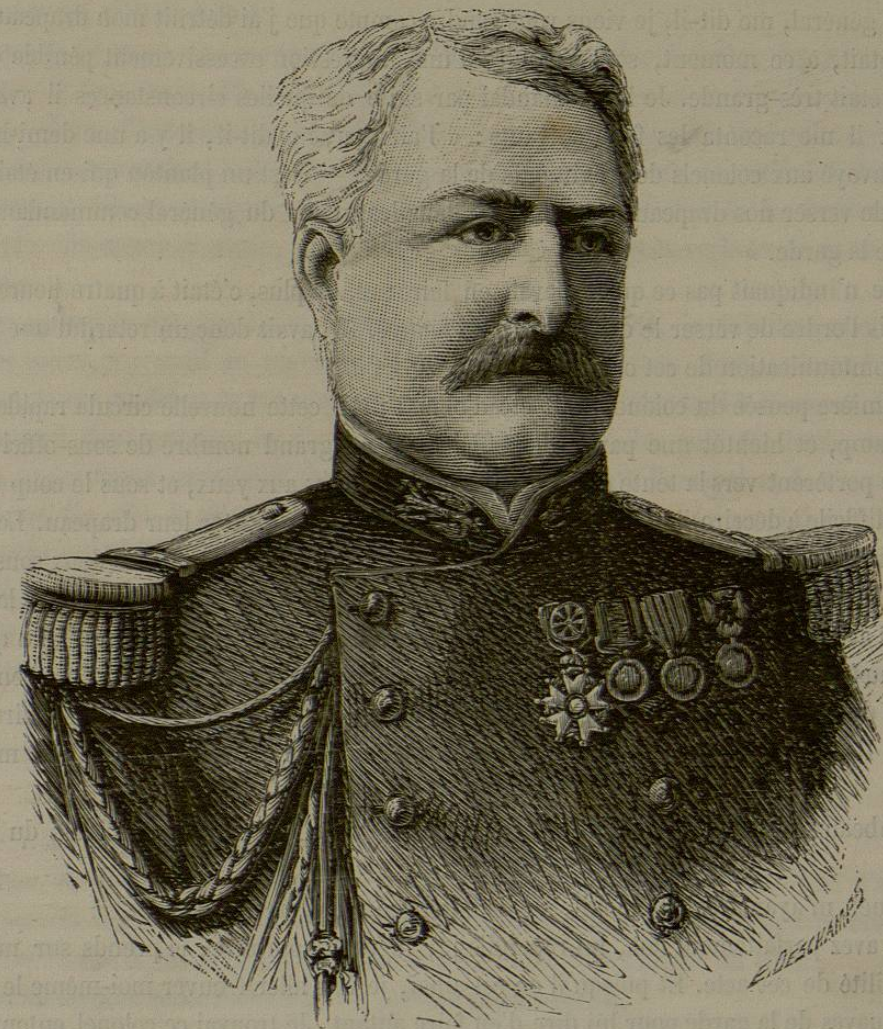
Maintenant, je demande au conseil la permission de dire un mot pour nos camarades, qui, moins heureux que nous, ont leurs drapeaux à Berlin. Si leurs drapeaux n'ont pas été brûlés comme les nôtres, c'est que, en pleine confiance, ils les avaient envoyés à l'arsenal pour y être brûlés, et qu'au lieu d'être brûlés, ces drapeaux ont été fourrés dans un magasin où les Prussiens les ont ramassés comme de vieux effets, comme du linge ou des chaussures, comme de vieilles guêtres, pour les emporter à Berlin en guise de trophées! Tristes trophées! Par contre, un drapeau a été pris. Celui-là a été pris comme les Français les prennent : il a été pris un jour de bataille, sous la mitraille, à la baïonnette, comme savent les prendre les Français. Ce drapeau est un drapeau prussien; il a été pris par une armée anémique, une armée qui, bien que dénuée de tout, a toujours laissé sur le champ de bataille beaucoup plus d'ennemis qu'elle n'a compté de victimes.

M. LE PRÉSIDENT. — Général, vous avez achevé votre déposition... Je n'ai pas de

questions à vous poser. Je vous remercie de votre déposition, et vous autorise à vous retirer.

(Au moment où M. le général Laveaucoupet se retire, trois salves d'applaudissements éclatent dans l'auditoire.)

M. LE GÉNÉRAL JEANNINGROS. — En 1870, j'avais l'honneur de commander la 1<sup>re</sup> brigade



LE COLONEL D'ANDLAU.

de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie de la garde, composée des zouaves et du premier régiment de grenadiers. Le 27 octobre, vers trois heures et demie de l'après-midi, je me trouvais avec le général Picard, commandant ma division, et avec le général de Cissey. Nous étions alors sous l'impression des événements qui allaient se succéder, et le général Picard me fit connaître qu'il avait reçu l'ordre de verser ses drapeaux à l'arsenal.

Vivement impressionné par cette nouvelle, je demandai au général la permission de

m'en aller pour rejoindre mes compagnons, persuadé qu'il ne pouvait résulter de cette nouvelle que quelque chose de fort désagréable.

Le général me dit : « Attendez, je vous accompagne. » Nous partîmes de conserve, et arrivés à la hauteur du quartier-général de la deuxième division d'infanterie, le général Picard rentra chez lui. Je continuai ma route tout seul, et je n'avais pas fait cinquante pas, lorsque je rencontrai le colonel Péan, du 1<sup>er</sup> régiment de grenadiers, accompagné de plusieurs de ses officiers. Il tenait à la main l'aigle du drapeau de son régiment.

« Mon général, me dit-il, je viens vous rendre compte que j'ai détruit mon drapeau. » Le colonel était, à ce moment, sous l'empire d'une impression excessivement pénible et son émotion était très-grande. Je lui demandai par suite de quelles circonstances il avait agi ainsi, et il me raconta les faits suivants : « J'ai reçu, me dit-il, il y a une demi-heure, l'ordre envoyé aux colonels des régiments de la garde, — c'est un planton qui en était porteur, — de verser nos drapeaux et nos aigles dans les mains du général commandant l'artillerie de la garde. »

L'ordre n'indiquait pas ce qu'on devait en faire; et, de plus, c'était à quatre heures que je recevais l'ordre de verser le drapeau à trois heures. Il y avait donc un retard d'une heure dans la communication de cet ordre.

La première pensée du colonel avait été d'obéir; mais cette nouvelle circula rapidement dans le camp, et bientôt une partie des officiers et un grand nombre de sous-officiers et soldats se portèrent vers la tente du colonel, et là, les larmes aux yeux, et sous le coup d'une émotion difficile à décrire ils lui dirent qu'ils ne voulaient pas quitter leur drapeau. Le colonel, vivement ému, lui-même, avait fait venir le porte-aigle, avec les deux sous-officiers qui devaient l'accompagner, et voyant l'impression qui agitait son régiment et la douleur qui l'accablait, — car cette armée était pleine de bravoure, et il n'aurait fallu que la faire manœuvrer, car toutes les fois que l'ordre a été donné de marcher en avant, l'ennemi a regardé derrière lui! — le colonel, dis-je, dans cette situation, résolut de détruire son drapeau. Il demanda le couteau d'un sapeur, et, aidé du porte-drapeau, il le mit en pièces.

Les lambeaux furent partagés entre tous les officiers, sous-officiers et soldats du régiment.

Le colonel, m'ayant raconté le fait, me demanda ce que j'en pensais.

« Vous avez parfaitement fait, lui répondis-je, je vous approuve, je prends sur moi la responsabilité de cet acte. Et puisqu'il en est ainsi, je vais aller trouver moi-même le colonel des zouaves de la garde pour lui dire d'en faire autant. Je trouvai ce colonel entouré de ses officiers; je l'informai de ce qui venait de se passer, et je lui dis : « Vous allez imiter l'exemple du 1<sup>er</sup> grenadiers; déchirez votre drapeau, et faites scier les aigles ainsi que la hampe, et partagez-en les morceaux entre tous vos zouaves. »

Ce qui fut exécuté sans retard, au grand contentement de tous ces braves gens qui, presque tous décorés, ne pouvaient admettre l'idée de livrer leur drapeau en pareille circonstance.

Cette opération terminée, j'allai rendre compte de ce qui venait de se passer au général Picard lequel en informa à son tour l'état-major général. Une heure après, nous reçûmes un nouvel avis adressé à nos généraux, dans lequel il était dit que les drapeaux devaient être versés à l'artillerie pour être brûlés.

Cet ordre arrivait trop tard; mais, en admettant même qu'on voulût les brûler, je crois que le soin de détruire ces drapeaux appartenait à ceux qui devaient les défendre.

M. LE GÉNÉRAL LAPASSET. — Le 27 octobre, à neuf heures du soir, je reçus une lettre du général commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée; cette lettre ordonnait de remettre le lendemain les drapeaux à l'artillerie pour être conduits à l'arsenal afin d'y être brûlés. Je ne pus me faire à cette idée. Pour moi, les drapeaux étaient l'emblème de la patrie, c'était l'âme de nos régiments! Le lendemain, avant le point du jour, je fis venir mes colonels, et je leur lus l'ordre qui m'était donné.

Je leur fis partager mes sentiments, et je leur donnai l'ordre de brûler leurs drapeaux en présence de tous leurs officiers. Cet ordre fut exécuté et j'ordonnai qu'on me remit les procès-verbaux. C'est alors qu'obligé de rendre compte de l'exécution de l'ordre, je répondis au général commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée : « La brigade mixte ne rend ses drapeaux à personne, et elle ne se repose sur personne de la triste mission de les brûler; elle l'a accomplie elle-même ce matin, et j'ai entre les mains les procès-verbaux de cette lugubre opération. »

Pour compléter ma déposition, et dans l'intérêt de la vérité, je dois dire que, dans ma brigade mixte, il y avait un régiment de cavalerie, le 3<sup>e</sup> lanciers, dont, suivant l'ordre qui avait été donné au début de la campagne, j'avais fait verser l'étendard à l'arsenal. Cet étendard n'était donc pas dans les rangs de ma brigade; je voulus qu'il fût brûlé comme les autres, et j'ordonnai au colonel du 3<sup>e</sup> lanciers de se rendre à l'arsenal et de s'assurer qu'il était brûlé. En effet, le colonel revint et me remit un procès-verbal duquel il résulte que, le 27 octobre, l'étendard du 3<sup>e</sup> lanciers a été brûlé d'après les ordres du maréchal commandant en chef. J'ai la pièce sur moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez la déposer entre les mains du greffier.

En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne qu'il soit donné lecture de cette pièce.

M. LE GREFFIER :

« PROCÈS-VERBAL D'INCINÉRATION.

« L'an mil huit cent soixante-dix, le vingt-sept octobre.

« Nous, colonel directeur d'artillerie, assisté de M. Grivaux, garde principal d'artillerie, avons procédé à la réception d'incinération de l'étendard du 3<sup>e</sup> régiment de lanciers, en exécution de l'ordre de M. le maréchal commandant en chef de l'armée du Rhin.

« En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal.

« Fait à Metz, les jour, mois et an que dessus.

« Pour le colonel directeur :

« Le lieutenant-colonel,

« Signé : MONY.

« Le garde principal,

« Signé : GRIVAUX.

« Pour copie conforme :

« Le colonel du 3<sup>e</sup> lanciers,

« Signé : THOREL. »

M. LE PRÉSIDENT. — Cette pièce sera annexée au dossier de la procédure.

M. LE GÉNÉRAL LAPASSET. — Je dois encore ajouter un mot dans l'intérêt de la vérité; mais

ceci n'a pas trait aux drapeaux ; cela a trait à une entrevue que j'ai eue avec M. le maréchal le 22 octobre. Vers le 20 octobre, je prévoyais ou je pressentais ce qui adviendrait, et j'avais formé le projet de me faire jour avec ma brigade mixte ; j'avais étudié les points de passage. Cependant, avant d'exposer la vie de cinq mille braves gens, je voulus savoir quels pouvaient être les projets, et j'allai voir M. le maréchal. C'est le 22 octobre, sur les deux heures de l'après-midi.

Le maréchal me reçut avec sa bienveillance accoutumée. Soit qu'il eût connaissance de mon projet, soit que, d'après mes paroles, il pressentit ce que je voulais faire, il me dit : « Lapasset, voyez-vous, pas de coup de tête ! Il ne faut pas d'action individuelle ; il ne faut pas chercher les uns et les autres à se faire jour individuellement ; il y en a qui m'ont proposé de faire des sorties par divisions ; il ne faut pas faire cela ; laissez-moi, voyez-vous, laissez-moi faire, et abandonnez tout espèce de projet individuel. »

A ce moment, M. le maréchal Canrobert entra. Le maréchal Canrobert a été mon chef pendant bien longtemps ; j'ai pour lui le plus profond respect ; je m'inclinai, il me donna la main, et, par respect, par déférence et convenance, je voulus me retirer. M. le maréchal Bazaine me dit : « Mais non, Lapasset, restez, vous n'êtes pas de trop. »

Il nous fit asseoir ; il prit une carte, une carte de l'état-major, la déplia devant lui, et, se tournant vers le maréchal Canrobert, il lui dit : « Maréchal, je suis dans une perplexité cruelle ; je n'ai pas la moindre nouvelle de Boyer, je n'ai pas la moindre nouvelle de l'impératrice, nous n'avons pas de vivres ; il faut, *il faut* que nous sortions, et il faut que nous nous fassions jour. »

Et alors, indiquant sur la carte, il dit : « Vous, maréchal, avec le 4<sup>e</sup> corps, vous serez colonne de droite, et vous prendrez la route de Cheminot ; — Le Bœuf, lui, avec le 2<sup>e</sup> corps, formera la colonne de gauche, et prendra la route de Strasbourg ; — moi, je serai au centre avec la garde impériale et avec la brigade mixte Lapasset ; je serai là pour vous porter secours aux uns et aux autres ; — mais, il ne faut pas dissimuler une chose, c'est que le salut est dans nos jambes ; — il faut que nous fassions nos soixante kilomètres dans la journée ; — malheur à qui tombera : on ne le relèvera pas — et il faut que nous nous dirigions sur Château-Salins : — là, d'après les circonstances, et d'après les nouvelles que nous aurons de l'ennemi, je verrai ce que j'ai à faire. »

« Quant à l'artillerie, je n'ai pas à vous en donner, pas plus de cavalerie ; presque toutes nos pièces sont démontées, elles ne peuvent pas être attelées. La cavalerie, il n'en reste presque plus. Quant aux vivres, il n'y en a pas beaucoup non plus ; enfin, on prendra ce qu'il y aura ; mais, je le répète, notre salut sera dans nos jambes. »

Ces paroles répondaient si bien à mes sentiments intérieurs, que je ne pus maîtriser mon émotion, et, me levant, je dis au maréchal : « Oh ! monsieur le maréchal, comme votre résolution remplit mon cœur de bonheur ! Enfin, nous sommes la dernière armée française, et si nous devons tomber, que la postérité au moins se découvre devant nous... » Il me dit : « Non, nous leur passerons sur le corps ! Allez ! nous ne succomberons pas !... » Puis, se tournant vers le maréchal Canrobert, et vers moi il dit : « Vous comprenez la gravité de ces paroles, de notre discours, de notre entretien ; je n'ai pas besoin de vous recommander le secret, messieurs ; allez à vos quartiers, et attendez mes ordres. »

Les ordres étaient pour le lundi. Vous savez tous, messieurs, le lundi, ce qui est arrivé ?

M. LE PRÉSIDENT. — Le conseil vous remercie de votre déposition.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE.

M. LE COLONEL MAUGER. — Au moment de la mobilisation de l'armée tous les régiments de cavalerie avaient reçu l'ordre de laisser aux dépôts leurs étendards. Cependant, quelques régiments se sont mis en route, avant que cet ordre ne leur fût parvenu, de sorte que ces régiments-là sont arrivés, à Metz, avec leurs étendards ; ils les ont déposés à l'arsenal de cette ville après leur arrivée, vers la fin du mois de juillet, je suppose. Si l'on se reporte à la fin de cette malheureuse campagne, on peut donc admettre que ces étendards de cavalerie pouvaient être censés ne pas exister à Metz, et c'est ce qui a engagé le colonel de Girels à prendre, sous sa responsabilité, l'initiative de les brûler. Il a donc fait brûler tous les étendards, — je ne saurais dire quel en était le nombre, — qui avaient été livrés par la cavalerie en juillet 1870.

M. LE GÉNÉRAL POURCET, commissaire du gouvernement. — Est-il à la connaissance de M. le colonel Mauger que M. le maréchal Bazaine ait fait parvenir à l'arsenal l'ordre de brûler les drapeaux qui y seraient apportés ?

M. LE COLONEL MAUGER. — Non, et même, à ce propos, je dirai que, s'il s'était agi de drapeaux de l'infanterie, jamais je n'aurais signé le procès-verbal de destruction, parce qu'on n'avait pas l'ordre de les détruire. Deux fois, au contraire, on a reçu, à l'arsenal, l'ordre de conserver les drapeaux de l'infanterie, pour les inventorier ; jamais on n'a reçu l'ordre de les détruire.

M. LE CAPITAINE JUNG. — Dans les derniers jours du blocus de Metz, j'ai été plusieurs fois aux avant-postes, pour recevoir dans nos lignes les parlementaires allemands qui pourraient se présenter. Une fois, j'ai été chargé d'amener, en voiture, au grand quartier général, un officier prussien porteur d'une lettre qu'il devait remettre au maréchal commandant en chef.

Cet officier est resté une heure chez le maréchal, après quoi je l'ai ramené aux avant-postes. A cette occasion, je citerai ce fait, qu'au moment où j'avais dépassé avec lui l'avancée, à 500 mètres environ de nos lignes, au moment où il venait de tourner du côté de Jussy, j'ai eu à subir une décharge des tireurs allemands. C'était tout à fait contraire aux règlements sur les parlementaires ; aussi, en rentrant au quartier général, j'en ai rendu compte immédiatement à M. le maréchal Bazaine et à mon chef d'état-major, le général Jarras.

Le 22 octobre, j'ai été envoyé aux avant-postes de Moulins-lès-Metz, et j'ai pu y constater moi-même *de visu*, l'entrée de gens qui se mettaient en communication directe avec le chef des francs-tireurs de la Moselle. J'ai interrogé plusieurs officiers de service, conformément aux règlements en vigueur, et le capitaine du 73<sup>e</sup> de ligne, qui était de garde, m'a affirmé que cela se reproduisait presque tous les jours. J'en ai rendu compte à mon chef d'état-major ; à la suite du rapport qui s'en est suivi, M. Arnous-Rivière a été relevé de ses fonctions ; cela a eu lieu à la fin du siège, sur l'observation que je fis au maréchal.

C'est ce même jour, le 22 octobre, que le colonel d'état-major Lewal me remit une dépêche qui devait être envoyée au gouvernement de la défense nationale. Six personnes se présentèrent de bonne volonté pour remplir cette mission; c'étaient M. de Valcourt, M. Protchkiéwitch et quatre sous-officiers. Je donnai 300 francs à chacun de ces émissaires, ils partirent tous les six de Metz le 23 octobre. Dans la crainte que ces hommes fussent retenus sur les lignes françaises, j'avais remis à chacun d'eux mon nom, ma signature à côté de la date de leur départ de Metz, espérant qu'ils rencontreraient dans nos lignes des officiers ou des personnes amies qui reconnaîtraient cette signature.

Sur ces six émissaires, trois sont arrivés le 27 ou le 28. J'ignore ce que sont devenus deux des trois autres. Le sixième enfin, mal accueilli dans les lignes, est rentré blessé; ce brave homme m'a rendu la dépêche dont il était porteur et qu'il avait avalée pour qu'elle ne fût point prise par l'ennemi.

Je n'ai plus été envoyé à Moulins que le 26, et je m'y trouvais au moment où le général Changarnier est revenu de sa visite au quartier général prussien.

Le 29 au matin, j'ai été le dernier officier qui ait été envoyé pour le service des parlementaires aux avant-postes de Moulins-lès-Metz. Je suis parti de l'état-major vers huit heures et demie du matin, et il y avait à peine une demi-heure que j'étais à Moulins, lorsqu'on sonna à l'avancée, et qu'un officier de dragons prussiens est venu au-devant de moi, m'apportant deux dépêches, l'une pour le maréchal Bazaine, l'autre qui était un paquet pour le général Jarras. Cet officier, après m'avoir remis le tout, me dit: « Monsieur le capitaine, veuillez vous dépêcher; allez aussi vite que possible » et il ajouta en allemand, au moment où je montais à cheval: « *Eilen sie.* » Il était neuf heures, ou neuf heures et demie du matin. Je suis parti immédiatement au galop et, en route, à la hauteur de Longueville, j'ai rencontré le maréchal, suivi de ses voitures, et précédé de ses officiers d'ordonnance, MM. Gudin et de Mornay-Soult, il était gardé à droite et à gauche par une compagnie de grenadiers, la seule qui eût conservé son armement. J'étais sur le côté droit de la route; je m'approchai du maréchal et lui remis la lettre qui m'avait été remise pour lui, et qui était renfermée dans une grande enveloppe carrée dans la forme habituelle des ordres arrivant de l'armée prussienne.

Le maréchal paraissait très-ému, très-affaîssé; il déplia la lettre et, comme elle était en allemand, il me dit: « Pouvez-vous la traduire? » Je répondis: « Maréchal, je suis à votre disposition. » Je traduisis la lettre de vive voix, tout en étant à cheval.

Cette lettre était divisée en cinq paragraphes; elle était signée: de Stiehle, et adressée directement au maréchal. Elle commençait par ces mots: « *Seine Woheit sich erfruet mit inhn...* (Son altesse se félicite avec vous)... de la manière dont ont été exécutées les instructions pour la reddition des armes, du matériel et des drapeaux de l'armée de Metz. Quant à votre désir de vous trouver au quartier général à midi, comme il avait été convenu, Son Altesse regrette de ne pouvoir y accéder, et elle espère pouvoir vous recevoir ce soir, à cinq heures, ou demain à dix heures du matin, elle vous enverra des ordres ultérieurs.

« Le général Jarras, qui devait se rendre au quartier général à onze heures, ne pourra être reçu que le lendemain, à la même heure.

« Quant à l'honorable général M. Changarnier, il devra se rendre à Bruxelles, n'étant pas considéré comme prisonnier de guerre.

« Le prince Murat, ajoutait la lettre, ira, autant que je puis me le rappeler, en Angleterre. »

Le maréchal Bazaine parut très-affecté à la lecture de cette lettre.

Il se pencha vers le capitaine Gudin, et lui dit quelques mots qui ne sont pas restés dans ma mémoire; puis il continua sa route, après m'avoir remis cette lettre tout ouverte en me chargeant de la porter au général Jarras. Je trouvai le général Jarras prêt à partir pour Corny, suivant les premières instructions qu'il avait reçues; il était au premier étage, assis à une table. Je remis le pli qui contenait la dépêche allemande; il fit alors appeler le commandant Sapuel qui la lui traduisit.

Dans l'instruction, M. le général de Rivière a insisté sur la question de savoir si cette lettre était adressée au maréchal ou au général Jarras. J'ai affirmé, — je maintiens mon affirmation, — que cette dépêche était réellement destinée au maréchal. En effet, je n'aurais pas obéi à l'ordre de l'officier prussien, et je ne l'aurais pas remise tout aussitôt au maréchal. D'ailleurs, il est de règle dans les rapports des états-majors entre eux de ne pas donner des ordres aux supérieurs par l'intermédiaire d'un subordonné, mais de s'adresser au chef lui-même.

J'ai été plus tard, en Allemagne, à même de compléter mon service de renseignements.

Ainsi, j'ai retrouvé dans plusieurs endroits, sur les bords du Rhin, l'ordre donné pour la réunion des approvisionnements nécessaires à l'armée du Rhin, et celui qui prescrivait que ces approvisionnements fussent rendus à Metz, le 27, au moment de la capitulation. Ces ordres avaient été donnés dès le 20 octobre 1870; il y a eu aussi, à la même époque, des ordres provenant de l'état-major général allemand, qui prescrivaient de concentrer des troupes prussiennes à Paris et à Metz.

M. BUISSON, propriétaire à Moulins. — Le 14 août, M. le maréchal Bazaine est venu prendre domicile chez moi, à la suite du combat de Borny, vers onze heures du soir; une partie de son état-major était arrivée dans l'après-midi. Le lendemain, dans la matinée, un officier supérieur est venu trouver le maréchal. Quand cet officier est sorti, je me suis découvert; il m'a rendu mon salut. L'un de ceux qui logeaient chez moi me dit que c'était le général Canrobert qui venait de faire visite au maréchal Bazaine.

Le lendemain matin, nous avons entendu le canon; la bataille était engagée. Le surlendemain, je suis parti de bonne heure, en voiture, avec mon fils, pour me rendre sur le champ de bataille. En route, j'ai rencontré le maréchal Bazaine, accompagné du commandant Villette.

— Où allez-vous? me demanda le commandant.

— Je vais sur le champ de bataille chercher des blessés, répondis-je.

Il me tendit la main, me la serra énergiquement et me dit:

— C'est très-bien!

Le maréchal Bazaine est également revenu chez moi dans le courant de septembre.

Après la capitulation, j'étais chez moi, dans ma chambre, très-souffrant par suite des fatigues que je m'étais données. Je savais que Metz devait être rendue à l'Allemagne, lorsque j'aperçus sur le pont de Moulins une compagnie de grenadiers et plusieurs cavaliers, ainsi que deux ou trois voitures. Je descendis dans la cour, j'entendis un gros coup de sonnette: c'était le maréchal qui arrivait chez moi. Il est entré sans cérémonie dans ma cuisine où se trouvait madame Buisson. Nous avons tenu conversation tous les trois; le maréchal versait des larmes comme nous, et madame Buisson lui dit: « Nous voilà décidément Prussiens! — Oh! non, répondit-il, vous subirez l'occupation pendant quelque temps, mais pour être Prussiens, vous ne le serez pas. »

Le maréchal eut l'obligeance de nous remettre ensuite un mot d'écrit qui nous exempta de loger des ennemis.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je désirerais que le témoin voulût bien déposer à l'occasion de la visite que M. le maréchal lui a faite dans le mois de septembre. Il a été déposé, dans l'instruction, qu'une voiture, contenant deux ou trois personnes, était arrivée dans sa maison en même temps que le maréchal s'y trouvait.

M. BUISSON. — Le maréchal n'était pas chez moi à ce moment, et j'ai protesté, devant le juge d'instruction de Nancy, contre la déclaration du témoin qui a dit cela.

En effet, lorsque j'eus terminé ma déposition, le juge d'instruction de Nancy me dit : « Il y a un témoin qui a déposé que le prince Frédéric-Charles était venu chez vous dans une voiture découverte, à deux chevaux ». Eh bien, ce monsieur n'était pas le prince Frédéric-Charles ; c'était tout bonnement le père de M. Lapointe, sous-lieutenant, attaché à la suite du maréchal.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL COSSERON DE VILLENOSY. — Je vous demanderai la permission, monseigneur, de compléter avant tout en quelques mots rapides ce que j'ai dit, et de réparer un oubli que j'ai fait dans la dernière partie de ma déposition.

On a beaucoup parlé de l'armée de Metz et de la difficulté d'exécuter une sortie dans les derniers temps du siège.

Le 14 octobre, — je ne crois pas me tromper sur cette date, — on entendit pendant la nuit une canonnade violente dont on ne connaissait pas la cause.

Le bruit se répandant partout que c'était l'approche d'une armée de secours, immédiatement les soldats prirent leurs sacs et plièrent leur campement.

On se rendit auprès du maréchal Bazaine pour s'informer auprès de lui de la cause de cette canonnade.

Le maréchal répondit qu'il ne fallait pas s'en préoccuper, que cette canonnade provenait d'une attaque de Thionville. C'était une erreur ; il s'agissait, ainsi que nous l'avons su plus tard, d'une attaque de Verdun. D'autres personnes ne pensaient pas comme lui, et le général de Ladmirault envoya à cette occasion une dépêche au fort Saint-Quentin, où était établi un observatoire d'où l'on pouvait mieux voir ce qui se passait. Cette dépêche était ainsi conçue :

« Si vous pouvez m'assurer qu'on se bat en avant de Gravelotte, je pars de suite avec mon corps d'armée. » Ceci m'a été répété par le commandant du fort Saint-Quentin.

Le fait m'a paru tellement important que j'en ai pris note en l'écrivant sous sa dictée. La copie de cette note a été jointe à ma déposition écrite. Il est extrêmement fâcheux que le général de Ladmirault n'ai pas donné suite à sa résolution première...

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous invite à vous borner à faire votre déposition sans vous livrer à des appréciations.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL DE VILLENOSY. — Vers la même époque il y a eu des communications avec Thionville, dont j'ai eu connaissance. J'ai su qu'un soldat de la garde mobile était arrivé de Thionville, mais je ne l'ai pas vu. Un payeur parti de Metz est allé à Thionville, et après être resté quinze jours absent, il est rentré dans Metz.

Il était parfaitement connu à Metz, que de grands approvisionnements de vivres avaient été réunis à Thionville. Cette question des vivres a été exposée d'une façon peut-être incomplète au conseil, et je ne sais pas si je dois donner, à ce sujet, certains renseignements qui

sont à ma connaissance. Ainsi, voici un fait que je n'ai entendu raconter par personne : on a consommé à Metz de très-grandes quantités de grains pour la fabrication de la bière, qui n'a été interrompue que dans les derniers jours du siège. Or, on sait quelle grande consommation de grains comporte cette fabrication !

Il est resté encore dans les forts de Metz de petits approvisionnements de vivres qui n'ont pas été distribués, et les souffrances de la garnison n'ont pas été partout les mêmes. Ainsi, le fort de Plappeville a consommé pendant très-longtemps des approvisionnements de bestiaux ; au fort Saint-Quentin, les distributions de pain se sont toujours faites régulièrement. Il en était de même pour beaucoup d'autres endroits encore. D'un autre côté, les



LE GÉNÉRAL BOYER.

habitants avaient fait des approvisionnements pour leur consommation personnelle : en réunissant toutes ces ressources on aurait pu prolonger la résistance. Ce qui a amené la perte forcée de l'armée, c'est la disposition suivante : on a déclaré un jour qu'il y avait une responsabilité différente, celle de M. le général Coffinières, gouverneur de la place de Metz, et celle du maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée ; et, en conséquence, on a décidé que, non-seulement les vivres seraient distincts pour l'armée et la place, mais encore que les différents corps qui étaient séparés par la Moselle ne pourraient faire traverser la ville aux différents approvisionnements qu'ils avaient, de manière que les souffrances se sont trouvées inégalement réparties dans les différents corps, par suite de l'impossibilité où ils ont été de faire entre eux des échanges de denrées.